

COMMUNIQUE DE PRESSE

14 SEPTEMBRE 2023

Rectificatif sur l'estimation des TRVE 2024

A l'occasion d'une question lors d'un point presse ce matin, la présidente de la CRE a estimé que le calcul théorique que proposera la CRE au Gouvernement pourrait aboutir à une évolution dont l'ordre de grandeur serait de 10% maximum début 2024, dans les conditions de marché actuelles, avant éventuelle application d'un bouclier tarifaire.

Il faudra attendre la fin de l'année pour avoir un calcul solide. Il est encore trop tôt pour calculer le niveau des tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRV) en France puisqu'il faudra prendre en compte les prix de marché 2024 jusqu'à la fin de l'année 2023 et les demandes d'ARENH lors du guichet de novembre.

Contact presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.